**I.U.T. GEA Licence pro RTTAP AA Année 2022-2023**

**Analyse Transversale de Projets N° 6 Pr. Alain FRANCOIS-HEUDE**

**Thème : Préparation de la liste noire**

Sur la base du fichier des salariés de l’entreprise, il vous est demandé fournir un classement, éventuellement utilisé en cas de licenciement. En première estimation, cela concernerait 10 personnes en équivalent temps plein répartis comme suit : 6 ouvriers, 2 employés et 2 cadres.

Vous devez combiner plusieurs facteurs :

* l’ancienneté dans l’entreprise,
* l’âge du salarié,
* l’absentéisme
* le statut
* le salaire
* le sexe
* le nombre de personnes à charge
* la représentation des salariés (Délégué syndical ou délégué du personnel)

Contraintes :

* Proposer un classement et désigner les personnels à licencier éventuellement,
* Travail à réaliser avec les mêmes groupes que ceux de l’épreuve bilan social (si possible)

Remarques :

Ancienneté, nombre de personnes à charges et âge sont des facteurs qui contribuent à la conservation des salariés.

Absentéisme et salaire élevé sont plutôt des arguments négatifs. Les représentants du personnel et des syndicats ont un statut très protecteur !

Vous avez accès à certaines informations confidentielles !

Vous devez définir les principes méthodologiques qui conduisent à votre classement. Par exemple, la notion de parité entre sexe s’appuiera soit sur une notion de 50% Femmes/50% Hommes, soit sur la proportion constatée dans l’entreprise, soit sur un autre critère

Officieusement, vous devez fournir un outil développé sur Excel permettant au comité de direction d’établir la liste nominative des candidats à licencier !

Restitution :

Spécifications notifiées en cours